

Réveillez vous !

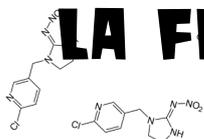
Autrefois le « chasse chien » était un messager chargé d'annoncer les nouvelles dans les fermes. Il se munissait d'un bâton pour éviter de se faire mordre par le molosse qui pouvait garder les lieux.

Periodique gratuit édité par le groupe local de Générations Futures des Hautes-Pyrénées.

Et publié chaque fois que ses auteurs en auront l'envie !



LA FIN DES NÉONICOTINOÏDES C'est pas demain l'abeille...



Découvert en 1985 par Shinzo Kagabu, un chimiste de la société Bayer, l'imidaclopride fut le premier des insecticides néonicotinoïdes. Cette nouvelle variété d'organochlorés représente de nos jours 30 à 40 % des pesticides commercialisés dans le monde. Ces substances « semblables à de la nicotine », d'où leur nom, ont posé problème dès le début de leur utilisation. Pointés du doigt dès les années 90, il sont très tôt accusés d'être à l'origine du déclin inattendu des populations d'abeilles, mais aussi de ne pas être aussi inoffensifs pour l'Homme et la biodiversité que veulent bien l'affirmer les responsables des sociétés qui les commercialisent.

► La nicotine, un poison violent.

Employée en infusion dès 1690 par l'agronome français Jean-Baptiste de La Quintinie, la nicotine se révéla un très puissant insecticide. À savoir qu'en injection, quelques dizaines de milligrammes de nicotine pure suffisent à tuer rapidement un homme. Le premier de ces dérivés de nicotine est donc l'imidaclopride. Il est alors majoritairement employé en enrobage de graine dans l'agriculture mais aussi comme traitement pour la prévention des infestations par les puces et les poux chez les chiens et chez les chats. Sous sa forme antiparasitaire à usage cutané, la molécule n'est pas sans risque... Il n'y a qu'à lire les précautions d'emploi : « Ne pas administrer ce produit par voie orale. Éviter que les animaux traités récemment ne se lèchent entre eux (facile). En administrant le produit, éviter tout contact avec la bouche ou les yeux (de l'animal ou du propriétaire ?). L'imidaclopride est toxique pour les organismes aquatiques. L'immersion dans les eaux de surface doit donc être évitée dans les deux jours suivant l'application du produit ». Pour information, la DT 50 de la molécule

(durée au bout de laquelle 50 % d'une substance est détruite) se situe entre 104 et 228 jours...



Semences enrobées

De leur côté, les graines pelliculées diffusent le poison durant toute la vie de la plante traitée, de la germination et jusqu'au moment de la récolte. Pratique, non ? Problème encore. Cette diffusion ne s'arrête pas là. On retrouve des traces de ces poisons dans les racines, les feuilles et les fleurs des plants. Donc plus tard dans les sols (jusqu'à plusieurs kilomètres aux alentours), dans le pollen et dans les fruits et les légumes que nous consommons. Entre 2 et 10 % de la substance est absorbée par la plante. On en retrouve dans des parcelles non traitées, même cultivées en bio. Explication : un fort pourcentage de ces substances (90%) subsiste dans le sol et y persiste souvent plusieurs années sous la forme originale ou sous forme de métabolite (produit de dégradation). Une étude menée par des chercheurs suisses fait apparaître que trois quarts des miels mondiaux révèlent des traces de néonicotinoïdes.

► Les abeilles (et les autres insectes) paient l'addition.

Depuis quelques années, beaucoup d'analyses sérieuses et indépendantes ont démontré la nocivité des néonicotinoïdes sur les insectes pollinisateurs, bourdons, papillons et abeilles, ainsi que leur impact négatif sur

la santé des écosystèmes. Lors de la publication d'un rapport de janvier 2013, l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) reconnaît à l'époque que trois molécules participent sûrement à l'effondrement des colonies. Et suite à la consultation d'une étude scientifique menée par le professeur japonais Kimura-Kuroda du Tokyo Metropolitan Institute of Medical Science ciblant les dangers potentiels sur le développement du cerveau chez les rats* elle a émis un avis scientifique sur ces « plausibles dangers » ainsi que quelques recommandations : « Sur la base de cet examen, l'EFSA propose de modifier les valeurs de référence toxicologiques pour l'acétamipride et l'imidaclopride... » On se sent protégés.

Donc, à l'époque, pas d'interdiction immédiate en vue. Rappelons que cette institution doit informer la Commission, le Parlement et les États membres de l'UE pour que ceux-ci puissent prendre des décisions afin de garantir la protection de la santé des consommateurs et la sécurité de la chaîne alimentaire. Alors pourquoi tergiverser ? Pourquoi se contenter de baisser les valeurs de la Dose Journalière Acceptable (DJA) et celle du Niveau Acceptable d'Exposition de l'Opérateur (NAEO) ? Et d'ailleurs que veut dire acceptable ? Rappelons encore une fois que pour obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM), une entreprise demandeuse doit fournir les résultats de ces études scientifiques qui prouvent l'innocuité de son produit pour les autres organismes que ceux concernés par la toxicité de la molécule.

Et les abeilles dans tout ça ? Elles continuent de mourir. Depuis les années 90, dans les pays dits développés, environ 30 % des essaims disparaissent chaque année. Une mortalité naturelle se situerait plutôt aux alentours de 5 à 10 %. Ce phénomène n'est bien sûr pas à

* Nicotine-Like Effects of the Neonicotinoid Insecticides Acetamiprid and Imidacloprid on Cerebellar Neurons from Neonatal Rats

Pertes de ruches en 2008: Colony Collapse Disorder (CCD)



Dr. JM Bonmatin (CNRS) France

imputer totalement aux insecticides néonicotinoïdes. Les virus, le varroa (un parasite), le frelon asiatique, la perte de biodiversité, la fragilité des nouvelles espèces et les ondes électromagnétiques y participent aussi. Mais la chute brutale des populations coïncide bien avec l'apparition de ces nouvelles molécules. Pour preuve. À ce jour, plus d'un millier d'études permettent d'établir la liste des facteurs causant la disparition de nos abeilles. Désorientation, reproduction fortement altérée, destruction du système nerveux central, telles sont les conséquences multiples de l'ingestion de ces insecticides par *Apis mellifera*. Seuls les états les plus pauvres au monde ne connaissent pas un niveau de mortalité élevé. Pourquoi ? Ces produits coûtent bien trop cher pour les agriculteurs de ces pays là...



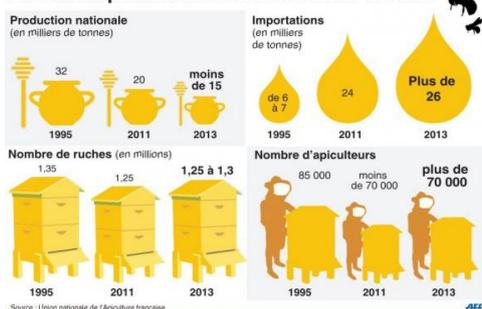
Abeilles mortes...

► Moins d'abeilles = moins de miel.

Comparé à ces molécules, le plus célèbre des insecticides, le dichlorodiphényltrichloroéthane** (DDT) joue dans la cour des petits. Selon le Docteur Jean Marc Bonmatin du CNRS, l'imidaclopride se montre près de 7 300 fois plus toxique que son glorieux ancêtre. D'autres font mieux. La clothianidine et la deltaméthrine affichent un score de 10 800. Que du

bonheur... Conséquence, une dose infinitésimale suffit à désorienter ou tuer une abeille. La LD 50 (dose létale qui tue 50 % des insectes) se situe entre 2,5 ng et 5 ng par abeille pour les produits les plus virulents, c'est à dire quelques milliardièmes de gramme par insecte. D'où une baisse importante de la production de miel dans notre pays.

La France produit de moins en moins de miel



Les chiffres parlent d'eux mêmes. En France, la production moyenne de miel tournait autour d'une valeur de 40 000 tonnes en moyenne avant l'apparition des néonicotinoïdes. Nous étions alors en situation d'autosuffisance. Aujourd'hui cette valeur s'établit plutôt aux environs de 16 500 tonnes.

► Et les autres êtres vivants ?

Leur emploi fragilise tous les écosystèmes. Ainsi, les insectes, les oiseaux, les invertébrés terrestres et aquatiques sont directement les victimes de ces substances aux effets malfaisants. De plus, la rémanence dans les sols de ces formules ne fait qu'augmenter ces phénomènes. Les plantations qui succèdent à des cultures traitées absorbent elles aussi ces produits. Toute la chaîne alimentaire peut ainsi être contaminée. Diverses études font apparaître la présence de néonicotinoïdes

dans les plumes des moineaux (Suisse), dans les foies des dindes (Canada), dans le pollen des fleurs (Angleterre) ou dans les eaux de surface (Suisse, Suède et Pays-Bas). Une étude nipponne, retrouvant des traces dans les premières urines de bébés juste après leur naissance, semble montrer également une corrélation entre un retard de croissance et une excrétion importante de néonicotinoïdes prouvant ainsi que ces produits peuvent passer de la mère à l'enfant.

► Marche arrière toute.

Interdite en France en 1999 sur le tournesol et en 2004 sur le maïs, l'imidaclopride ne verra sa suppression définitive arriver qu'en septembre 2018 en même temps que l'intégralité de cette classe de molécules. Pourquoi cela ? L'utilisation d'un produit phytosanitaire est considérée comme spécifique à chaque plante cultivée et donc chaque cas particulier est à étudier à part des autres. Il aura fallu tout de même près de 600 études pour que l'on puisse enfin prendre cette décision, l'effet délétère de ces substances faisant l'objet d'un consensus scientifique.

Pourtant, le 6 août 2020, sous la pression des cultivateurs de betteraves qui veulent préserver leurs cultures d'un virus transmis par le puceron vert, le gouvernement revient sur la loi de biodiversité de 2016 qui bannit l'usage des néonicotinoïdes, (après une première dérogation accordée pour l'acétamipride par un arrêté du 7 mai 2019 pour la noisette, le navet et la figue). On n'envisage pas de solution alternative ni de protection de la filière, on va au plus simple. Et pourtant, dans la majorité des cas, il existe des solutions alternatives en biocontrôle.

Aussitôt les maïsiculteurs français profitent de la porte ouverte et demandent à bénéficier aussi d'une dérogation pour lutter contre une invasion de mouches. Pourquoi leur refuser ? Après tout, les amish, l'écologie ça commence à bien faire...

À voir sur le Net

Audition parlementaire publique : l'impact environnemental et sanitaire des néonicotinoïdes.

Campagne contre les néonicotinoïdes

<https://www.helloasso.com/associations/gf/collectes/je-fais-un-don-et-1-for-the-planet-double-ma-mise>

Adhérez à Générations Futures

<https://www.generations-futures.fr/>

Relais local 65

tarbes@generations-futures.fr

** celui qui a lu ça du premier coup gagne un abonnement gratuit au Casse Can !